

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« bénéficient »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 48 :

« d'une protection suffisante pour faire face aux aléas économiques et climatiques ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le législateur doit s'efforcer de porter une attention particulière à la rédaction d'une loi ou d'une résolution.